

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1676**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Quartiers Mermoz, Etats-Unis et Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1676**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartiers Mermoz, Etats-Unis et Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon 8° inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Lyon signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

Les objectifs prioritaires, la nature des actions correspondantes et les modalités de mise en œuvre ont été précisés à l'occasion du renouvellement de la convention cadre de GSUP. La convention-cadre 2007-2010 constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et bailleurs aux problèmes spécifiques des quartiers Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis et Moulin à Vent à Lyon 8°.

A ce titre, les actions prioritaires concernent principalement :

- l'amélioration de la propreté, de l'état et du fonctionnement des espaces communs : parties communes des immeubles et espaces extérieurs,
- la remise en état de logements vacants,
- le soutien à des initiatives locales contribuant au renforcement du lien social et à l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le développement d'actions de formation et d'insertion professionnelle (contrats d'insertion, poste adulte relais, etc.) est recherché dans chacun des dispositifs, avec notamment l'intervention de la régie de quartier du 8°.

Le coût global des opérations définies pour les quartiers en CUCS sur le 8° arrondissement de Lyon et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2010 est de 1 951 308 € TTC. Le montant de l'engagement financier de la Communauté urbaine est de 244 631 € nets de taxes, à verser à l'OPH Grand Lyon Habitat, la régie de quartiers Eurequa, la ville de Lyon et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM).

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010 est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP des quartiers CUCS de Lyon 8° pour l'année 2010, telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 244 631 € nets de taxes au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat, la régie des quartiers Eurequa, la ville de Lyon et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, l'OPH Grand Lyon Habitat, la régie de quartiers Eurequa, la ville de Lyon et l'ALTM.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.